

RAPPORT DE LA REUNION SUR LA STRATEGIE COMMUNE ET LA
RESTRUCTURATION DES ORGANISMES CHARGES DE LA LUTTE
ANTIACRIDIENNE EN REGION OCCIDENTALE

Rome, Italie,
22 - 24 février 1999

Division de la production végétale et de la protection des plantes

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1999

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|---|------|
| 1. SEANCE D'OUVERTURE | 1 |
| 2. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS | 2 |
| 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 2 |
| 4. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN REGION OCCIDENTALE | 2 |
| 5. EXPOSE SUR EMPRES EN REGION OCCIDENTALE | 3 |
| 6. RESTRUCTURATION DES ORGANISMES CHARGES DE LA LUTTE ANTIACRIDIENNE EN REGION OCCIDENTALE | 6 |
| 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 7 |
| ANNEXE: | |
| - LISTE DES PARTICIPANTS | 9 |

1. SEANCE D'OUVERTURE

En application de la recommandation (p.15, para. 85) faite par le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) à sa 33ème session tenue à Rome du 16 au 20 janvier 1995, et de la résolution 4/97 (par. 72) faite lors de la 29ème Session de la Conférence de la FAO tenue à Rome du 7 au 18 novembre 1997, relative à l'organisation par la FAO d'une réunion entre les pays concernés par le problème du Criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et du nord-ouest, pour la définition d'une stratégie commune de lutte contre le Criquet pèlerin et la restructuration des organismes chargés de cette lutte en région occidentale, la FAO a invité les 9 pays concernés à participer à la réunion tenue à Rome du 22 au 24 février 1999.

En présence de Monsieur Abdoulaye Sawadogo, Sous-Directeur général de la FAO, Monsieur Mahmud Duwayri, Directeur de la Division de la Production végétale et de la Protection des plantes a ouvert la réunion.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Duwayri, au nom du Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la FAO en assistant à cette importante réunion qui permettra aux différents responsables de la lutte antiacridienne d'échanger les réflexions techniques, scientifiques et institutionnelles sur la meilleure façon de gérer le problème du Criquet pèlerin dans la Région occidentale de son aire d'invasion.

Monsieur Duwayri a confirmé que le programme EMPRES composante Criquet pèlerin sera mis en place dans la Région occidentale dans le courant de l'année 1999, et ce grâce au concours des pays concernés et à celui de la Communauté internationale.

Il a ensuite mis l'accent sur l'importance de l'approche préventive comme étant celle qui a le plus de chance de réussir à contrôler le Criquet pèlerin et d'éviter les méfaits de ses invasions de la façon la plus économique, la moins polluante et la plus durable. Cette approche a été adoptée comme stratégie de base par le programme EMPRES.

Il a également précisé que l'une des priorités de ce programme est le renforcement des capacités nationales d'intervention contre le Criquet pèlerin dans les pays renfermant les aires grégarigènes.

Cette stratégie de lutte préventive exige nécessairement des modifications dans la façon de traiter le problème acridien tant sur le plan technique qu'organisationnel. Cette réunion se propose donc d'examiner d'une manière approfondie le problème acridien et de présenter les voies et moyens capables de lui apporter la solution conforme à l'intérêt des pays concernés et aux vœux de la Communauté internationale.

Monsieur Duwayri a terminé son allocution en souhaitant plein succès aux travaux de la réunion.

2. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Les participants ont procédé à l'élection du Président M. Faustin Diatta (Sénégal), du Vice-Président, M. Mustapha Aliesh (Libye) et à la désignation des rapporteurs: MM. Saïd Ghaout (Maroc) et Brahim Idrissa Djibrine (Tchad).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après discussion, l'ordre du jour, ci-après, a été adopté:

1. Séance d'ouverture
2. Election du Président, du Vice-Président et désignation des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Stratégie de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale
5. Exposé sur "EMPRES" en Région occidentale
6. Restructuration des Organismes chargés de la lutte antiacridienne en Région occidentale
7. Adoption du Rapport de la Réunion

4. STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN REGION OCCIDENTALE

Monsieur Nézil Mahjoub, consultant FAO, a fait un exposé sur ce sujet dans lequel il a expliqué la nature de la menace du Criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et du nord-ouest qui a deux origines:

- La première origine est interne à la région: elle se situe au niveau des aires grégarigènes existant d'une part en Mauritanie et d'autre part dans un secteur central comprenant le nord du Mali, du Niger et l'extrême sud de l'Algérie.

L'activité acridienne qui prévaut dans ces aires grégarigènes constitue une menace sérieuse pour l'agriculture et les pâturages des 14 pays membres des 2 organisations sous-régionales CLCPANO 1/ et OCLALAV 2/.

Pour éviter ce danger et écarter cette menace, le consultant précise que la lutte préventive préconisée ne doit pas concerner annuellement le traitement de plus de 100.000 hectares.

1/ Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest
2/ Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire

- La deuxième origine est externe à la région: elle se trouve dans les aires grégarigènes existant dans les pays riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden où des reproductions hivernales, printanières et estivales peuvent avoir lieu et former un nombre considérable d'essaims dont une bonne partie peut envahir, à la fin de l'été, les pays de l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest. Cette région a été à l'origine de la plupart des invasions connues.

Les deux origines peuvent, en fonction des conditions écologiques, intervenir soit séparément soit d'une façon concomitante pour aggraver davantage la situation.

Le consultant a ensuite estimé que la solution du problème du Criquet pèlerin réside dans le renforcement de la lutte préventive dans le cadre d'un effort collectif entrepris sous l'égide de la FAO dans les trois régions de l'aire de distribution du Criquet pèlerin. Il souligne par ailleurs que le programme EMPRES vise en effet à réaliser cet objectif. Ce Programme a démarré en 1996 en région centrale; son extension est en cours pour la région occidentale, et prévue ultérieurement pour la région orientale.

A la suite de cet exposé, des discussions ont été engagées et ont fait ressortir les points suivants:

- l'importance d'éviter la grégarisation et la formation des essaims qui deviennent difficilement contrôlables;
- malgré les connaissances acquises sur la bio-écologie du Criquet, ce ravageur a montré qu'il est toujours capable de surprendre ce qui exige, de la part des pays concernés, une vigilance permanente;
- la complémentarité de l'activité du Criquet pèlerin au niveau des deux sous-régions nécessite la mise en place d'un dispositif commun d'intervention.

5. EXPOSE SUR EMPRES EN REGION OCCIDENTALE

La proposition d'extension du programme EMPRES à la région occidentale a été présentée par Monsieur Michel Lecoq, consultant FAO, dans sa nouvelle version rédigée suite à l'atelier régional tenu à Nouakchott en mars 1998 et aux observations des pays, organisations et donateurs exprimées à cette occasion.

Les objectifs généraux du Programme ont été rappelés, et l'extension à la région occidentale justifiée par l'importance économique du Criquet pèlerin, la nécessité de conduire des opérations de lutte préventive et la faiblesse actuelle du dispositif, en particulier dans les pays sud-sahariens. Il a été rappelé que la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin, tout spécialement en région occidentale, pionnier en ce domaine, est parfaitement définie et justifiée à la fois sur les plans économique, technique et environnemental. Cette stratégie repose sur la connaissance, acquise de longue date, des biotopes favorables aux

premières pullulations et sur la capacité des équipes de prospection de les détecter et de les combattre précocement et efficacement.

La conception actuelle du Programme a été présentée. Le consultant a rappelé qu'il concerne uniquement les neuf pays dits de la "ligne de front", directement impliqués dans la réalisation effective des opérations de lutte préventive ou pouvant être impliqués lors des toutes premières étapes d'une recrudescence.

En effet, le Programme vise à permettre à ces pays :

- la réalisation des opérations de lutte préventive en période de rémission pour diminuer la probabilité de recrudescences;
- l'amélioration de la signalisation et de la connaissance de la situation acridienne pour améliorer l'efficacité de la prévention mais aussi de la lutte, en cas de recrudescence.

Il a été montré que le Programme est parfaitement inséré dans le dispositif général EMPRES mais qu'il respecte également les particularités bio-écologiques, historiques et socio-culturelles du problème Criquet pèlerin dans la région occidentale. L'éloignement des zones grégarigènes par rapport aux zones de culture et de peuplement est un élément important conditionnant l'organisation à mettre en place et nécessitant le maintien d'un dispositif de surveillance et de lutte exclusivement consacré au Criquet pèlerin.

Le Programme EMPRES doit essentiellement concentrer ses efforts sur:

- les Unités nationales de lutte,
- la Plate-forme de coopération régionale.

Les Unités nationales constituent la base du dispositif de lutte préventive; leur renforcement est la priorité du programme. Ces Unités doivent disposer d'une large autonomie, garantie par un engagement des Etats à adhérer à la politique commune et aux organes d'exécution de la lutte préventive. Elles constituent la base du système international d'alerte précoce contre le Criquet pèlerin. Elles doivent conduire les opérations de surveillance et de lutte contre les populations acridiennes et tenir régulièrement à jour des plans d'action prévisionnels.

L'établissement d'une Plate-forme régionale unique de coopération se justifie par la complémentarité écologique des pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Cette Plate-forme regroupera toutes les parties concernées par la lutte préventive. Elle sera garante de l'élaboration d'une politique et d'une méthodologie communes de lutte contre le Criquet pèlerin. Elle servira de Comité technique de pilotage du Programme EMPRES.

Enfin, une cellule régionale d'appui du Programme EMPRES en région occidentale, temporaire, aidera au renforcement des Unités nationales et à la mise en place de la Plate-forme régionale de coopération.

Le consultant a souligné par ailleurs le rôle important des actions de formation prévues dans le cadre du programme, de même que celui des actions de recherche qui devraient venir appuyer la mise en application du dispositif de lutte préventive. La collaboration nécessaire, sur ce dernier point, avec la composante EMPRES région centrale a été relevée.

Les financements nécessaires à la mise en œuvre du Programme EMPRES dans la région occidentale ont été présentés tout en soulignant la contribution importante des Etats de la région, tant dans le soutien à leurs unités nationales que dans la contribution au fonctionnement des organisations régionales et internationales en charge du problème Criquet pèlerin.

Le dispositif proposé apparaît comme la seule réponse au problème du Criquet pèlerin et comme la solution la plus réaliste pour assurer une lutte préventive privilégiant à chaque moment les actions ayant le plus de chance de succès, c'est-à-dire les plus précoces. La mise en œuvre du Programme en région occidentale, pleinement justifiée par l'importance du Criquet pèlerin, correspond à une volonté unanime des Etats de la région. Le nouveau dispositif doit permettre de rationaliser les opérations de surveillance et de lutte et de limiter les coûts. Il est basé sur une stratégie claire, résultat des observations et travaux des 30 dernières années en région occidentale, stratégie partagée et unanimement approuvée par les Etats. Ce dispositif, techniquement et économiquement envisageable, apparaît comme le seul à même de permettre de disposer en permanence d'informations sur la situation acridienne et de maintenir au niveau des Etats les compétences nécessaires pour une lutte efficace, qu'elle soit d'ailleurs préventive ou curative.

Enfin, le consultant a mis l'accent sur la durabilité à long terme de ce dispositif. Ce point a été clairement envisagé et ses divers aspects présentés.

En effet, cette durabilité est liée:

- à la volonté des Etats,
- à des coûts récurrents raisonnables (le coût du dispositif sur le long terme a été mentionné),
- à des financements équilibrés entre les différentes parties concernées : pays de la ligne de front, pays de l'aire d'invasion, communauté internationale au sens large (des propositions de répartition des financements ont été évoquées),
- à l'établissement d'une structure allégée et d'un espace unique de concertation et de coopération régionale.

L'établissement de cette structure nouvelle a retenu tout particulièrement l'attention des participants. Il a été montré qu'il s'agissait effectivement d'une approche importante visant à garantir la durabilité du dispositif et de son financement sur le long terme. Ainsi, la Plateforme régionale de coopération serait grandement simplifiée. Il est prévu que EMPRES aide à mettre en place ce nouvel espace unique de gestion du problème acridien dans la région occidentale qui tiendrait compte des connaissances nouvelles sur la bio-écologie, recentrerait le

dispositif sur les pays de la ligne de front, permettrait une réelle coopération régionale et réduirait les moyens financiers nécessaires.

Les représentants des 4 pays de la CLCPANO, des 4 pays de l'OCLALAV et celui de la Mauritanie, pays appartenant aux deux structures régionales précitées, ont unanimement reconnu l'intérêt, pour leurs pays respectifs, de participer de plein pied à cette nouvelle structure unique.

Le consultant a souligné, en outre, qu'un accord des Etats pour la mise en place rapide de cette nouvelle structure régionale en remplacement des deux anciennes, permettrait également de rendre le programme EMPRES région occidentale plus crédible en montrant que les Etats de la région se soucient pleinement de faire évoluer le dispositif de lutte préventive pour le fonder sur les données scientifiques et techniques les plus récentes et assurer sa pérennité sur le long terme.

6. RESTRUCTURATION DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA LUTTE ANTIACRIDIENNE EN RÉGION OCCIDENTALE

Le secrétariat a élaboré un document de travail intitulé "Réflexions au sujet de la proposition relative à la restructuration des organismes chargés de lutte antiacridienne en Région Occidentale" qu'il a soumis à l'appréciation des participants.

La présentation de ce document a fait ressortir les éléments suivants :

- La constitution de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin en 3 grandes régions : occidentale, centrale et orientale, comportant chacune des zones de reproduction hiverno-printanière et des zones de reproduction estivale.
- L'historique et l'analyse des conditions qui ont été à l'origine de la création des structures actuelles de la lutte antiacridienne.
- Les contraintes auxquelles sont soumises ces structures en région occidentale et qui sont inhérentes au contexte géopolitique et technique dans lequel elles ont été créées (incohérence dans le regroupement géographique, tâches multiples, utilisation inappropriée des moyens de lutte, budgets disproportionnés par rapport aux différentes activités requises, orientation prononcée vers la lutte curative).

La nouvelle structure souhaitée serait basée sur le concept de la lutte préventive et devrait :

- s'appuyer sur les données les plus récentes de la bio-écologie du Criquet pèlerin ;
- privilégier le regroupement de pays ayant des aires grégarigènes complémentaires tout en associant les autres pays qui peuvent être concernés en cas d'invasion ;
- réduire les moyens financiers alloués au fonctionnement des structures;

- permettre la mise à disposition, en temps opportun, d'une information acridienne de qualité aux structures concernées par la surveillance et la lutte ;
- promouvoir les mesures de prévention contre le fléau acridien en formant le personnel impliqué dans la surveillance et la lutte tout en organisant et en coordonnant ces activités sur le terrain ;
- promouvoir les activités de recherche opérationnelle pour consolider la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

La structure qui répondrait le mieux à ces préoccupations prendrait la forme d'une Commission FAO dont le statut serait revu à la lumière de l'expérience acquise dans la gestion du problème acridien.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A la fin des trois journées de travaux qui ont permis aux Représentants des Etats et des organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne dans la région d'exprimer leurs avis sur les différents points exposés et après divers éclaircissements, les participants ont adopté les recommandations suivantes :

1. Les participants à la réunion ont réaffirmé, unanimement, leur adhésion au concept de lutte préventive en Région occidentale. Les pays de la région ont largement contribué à la mise au point de cette stratégie. Les participants ont réaffirmé qu'elle est la plus appropriée à la maîtrise du problème acridien.

2. Les participants, ayant pris connaissance de la nouvelle version de la proposition d'extension du Programme EMPRES à la Région occidentale, ont apprécié les modifications apportées suites aux recommandations de l'Atelier de Nouakchott en mars 1998. Ils ont approuvé les grandes lignes de la version révisée dudit Programme et ont souhaité sa mise en oeuvre rapide, pleine et entière. A cet effet, ils ont également demandé que la FAO recherche et mobilise le plus rapidement possible les fonds nécessaires à cette mise en oeuvre.

3. Les participants ont approuvé à l'unanimité la proposition de mise en place d'une nouvelle structure simplifiée et unique de coopération régionale regroupant les 9 pays concernés par la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Ils ont reconnu que cette structure est la plus appropriée pour permettre une mise en oeuvre efficace et durable de la stratégie de lutte préventive telle qu'elle est proposée dans le cadre du Programme EMPRES pour la Région occidentale.

4. En application de la recommandation précédente, les participants à la réunion ont demandé à la FAO de préparer et de transmettre aux Etats un argumentaire technique, clair, précis et concis, donnant les raisons qui ont conduit à la nécessité d'envisager une nouvelle structure appelée à gérer le problème du Criquet pèlerin en Région occidentale. Ce document devrait comprendre un projet d'organisation et de fonctionnement de cette nouvelle structure ; il serait discuté lors d'une réunion de

concertation devant rassembler les Représentants des neuf Etats concernés et des organisations chargées de la lutte antiacridienne dans la région. Cette réunion se tiendrait dans les jours précédant la prochaine Session du DLCC, prévue du 24 au 28 mai 1999.

5. Il est demandé à la FAO qu'une consultation inter-gouvernementale, au niveau ministériel, des neuf pays concernés soit organisée en marge de la prochaine Conférence générale FAO en novembre 1999, dans le but d'approuver la création de cette nouvelle structure régionale.

6. Les participants ont noté avec satisfaction que la FAO se propose de prendre en charge les frais additionnels des différentes réunions mentionnées ci-dessus.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Après relecture et amendements, le rapport de la réunion a été adopté à l'unanimité.

9. MOTION DE REMERCIEMENTS

Les représentants des Etats et structures régionales ayant participé à la réunion sur la stratégie commune et la restructuration des organismes chargés de la lutte anti-acridienne en Région occidentale ci-après :

Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Tunisie, CLCPANO et OCLALAV,

remercient le Directeur Général de la FAO pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé pendant leur séjour à Rome et pour avoir permis la tenue de cette importante réunion.

Ils remercient également la Division de la production végétale et de la protection des plantes, notamment son Directeur et ses collaborateurs.

Fait à Rome le 24 février 1999,
Les participants

Annexe :

Liste des participants

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION CONJOINTE CLCPANO/OCLALAV

22-24 février 1999

PAYS

1. M. Mostafa Mohamed ALIESH
Président du Comité National Permanent
de Lutte contre le Criquet pèlerin
P.O. 169 Tripoli
Libye
Tel: 00 218 21 3616141/2
Fax: 00 218 21 3600745

2. M. Faustin DIATTA
Directeur de la Protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
km 15 Route Rufisque
BP 20054 Poste Thiaroye
Dakar
Sénégal
Tel: 00221 834 0397
Fax: 00221 834 2854
E-mail: dpv@dakar.orstom.sn

3. M. Said GHAOUT
Chef du Centre National de
Lutte Antiacridienne
Ministère de l'intérieur
CNLAA BP 125 Inezgane
Maroc
Tel: 00212 8 24 12 21
Fax: 00212 8 24 15 29
E-mail: cnlaa@marocnet.net.ma

4. M. M'Barek GUENDEZ
Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux d'Algérie
B.P. 80
El Harach – Alger
Algérie
Tel: 0021 02 52 52 71
Fax: 0021 02 52 58 63

5. M. Hafedh HAMDI
Chef de la Section Acridologie
DGPA, S/D
Défense des Cultures
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis
Tunisie
Tel: 00 216 1 788 979

6. M. Djibrine BRAHIM IDRISSE
Directeur de la Protection des végétaux
et du Conditionnement
Direction de la Protection des végétaux
et du Conditionnement
BP 1551 N'Djamena
Tchad
Tel: 00235 52 45 09/52 86 92
Fax: 00235 52 51 19

7. M. Cheferou MAHATAN
Directeur National Protection végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
BP 323 Niamey
Niger
Tel: 00227 742556
Fax: 00227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

8. M. Mohamed Abdallahi OULD BABAH
Chef du Centre de Lutte antiacridienne
Ministère du Développement rural et de
l'environnement
BP 180 Nouakchott
Tel: 00222 259815 (bureau)
Fax: 00222 253467
Tel: 00222 256679 (domicile)
E-mail: claa@toptechology.mr

9. M. Moussa SISSOKO
Chef PV
Ministère du Développement rural
et de l'eau
BP E/281
Bamako
Mali

Tel: 223 22 2404/80 24

Fax: 223 22 8549

ORGANISATION RÉGIONALE

M. Ahmadou N'DIAYE

Directeur Général

OCLALAV

BP 1066 Dakar

Sénégal

Tel: 00221 320487

SIÈGE DE LA FAO

A. SAWADOGO, Sous-Directeur général, AGD

M.A. DUWAYRI, Directeur, AGPD

N.A. VAN DER GRAAFF, Chef, AGPP

A. HAFRAOUI, Fonctionnaire principal, AGPP

C.C. H. ELLIOTT, AGPP

A. MONARD, AGPP

B. ZELAZNY, AGPP

M. CHERLET, AGPP

CONSULTANTS FAO

M. Michel LECOQ

Responsable PRIFAS

CIRAD-Amis-Protection des cultures

BP 5035

34032 Montpellier Cedex 1

France

Tel: 0033 4 67 61 58 37

Fax: 0033 4 67 41 09 58

E-mail: lecoq@cirad.fr

M. Nézil MAHJOUB

Consultant

c/o SNEA Tunis

Tunisie

Tel: 00216 1 800468

Fax: 00216 1 800895

E-mail: clcpano@planet.tn